

Chapitre IX

Décisions adoptées par le Conseil de sécurité dans l'exercice de ses autres fonctions et pouvoirs

Note

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a adopté un certain nombre de décisions dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs autres que ceux concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, le Conseil a pris des décisions concernant : *a*) l'élection de membres de la Cour internationale de Justice; *b*) la fin d'un accord de tutelle et l'achèvement du mandat du Conseil de tutelle en vertu de la Charte, questions traitées au chapitre VI; *c*) question de l'admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies, traitée au chapitre VII; et *d*) l'examen du projet de rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.